

N° 132

Avril - Mai - Juin 2019

ISSN - ° 0989-6104

LE BORDAGER

Cercle Généalogique de Maine et Perche



Les tapisseries de Saint-Benoit

Alençon l'arbre de la liberté

Saint-Antoine de Rochefort

Enquête — une verrerie ancienne

Théophile Thoré découvreur de Vermeer

6, rue du Chêne-Vert, Le Mans – Tél. 02 43 23 83 46 Prix de vente : 8,50 €

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE MAINE ET PERCHE

<p>Le Cercle Généalogique de Maine et Perche est une association régie par la loi de 1901, Préfecture de la Sarthe n° W 723003 798 (ancien 3323) Fondée en 1972 par M. le duc de la Force</p> <p>Siège social : 16, rue du Chêne-Vert – 72000 Le Mans Tél. : 02 43 23 83 46</p> <p>Mail : association@maine-et-perche-genealogie.org</p> <p>Conseil d'administration Président : Jean-Pierre Delaperrelle, Vice-présidents : Ginette Meunier, Michel Defay, Trésorière : Anne Hubert, Secrétaire : Chantal Mariotti, Secrétaire adjointe : Raymonde Lavaud-Compain, Autres membres : Dominique Blondeau, Gérard Blanchard, Françoise Lambert, Monique Ledeul, Jean-Louis Bourgouin, Raymond Bruneau, Jean-Jacques Caffieri, Lionel Hubert, Alain Ménéil, Michel Thibault.</p> <p>Le Bordager : REVUE D'ACTUALITÉS GÉNÉALOGIQUES Réalisation et impression : CGMP Directeur de la publication : Jean-Pierre Delaperrelle, Conception et réalisation : Ginette Meunier.</p> <p>Site Internet : Gestion du site : Chantal Mariotti. Site : maine-et-perche-genealogie.org</p>	<p style="text-align: center;">Cotisations 2019</p> <p>25 € : Adhésion simple dont le Bordager numérique † 1 000 points Généabank pour l'année) 10 € : Adhésion couple – cotisation pour la deuxième personne (qui remplira un deuxième bulletin)</p> <p>50 € : Minimum pour une adhésion de soutien</p> <p>30 € : Bordager papier (expédié par la Poste) 9 € : Frais d'envoi hors métropole</p> <p>Dépôt légal juin 2019</p> <p>ISSN 0989-6104. CPPAP : n° 0121 G 87639 Numéro 131 : 2^e trimestre 2019</p> <p>Les articles n'engagent que leurs auteurs. Leur reproduction est interdite sauf autorisation expresse du CGMP.</p> <p>Antenne de Villaines-la-Juhel : Responsable : M. Ledeul, Adjoint : R. Bruneau.</p>
---	---

SOMMAIRE

Libellé	Page	Libellé	Page
Compte-rendu de l'Assemblée Générale	5	Saint-Antoine de Rochefort	25
Nouveaux relevés	9	Succession du curé de Changé (72)	29
Ils sont venus d'ailleurs	11	Enquête - Une verrerie ancienne	32
Entraide	14	Volnay	34
Les tapisseries de Saint-Benoit	17	Théophile Thoré découvreur de Vermeer	35
Alençon l'arbre de la Liberté	18	Mlle Lenormand d'Alençon	38
Imprimer son arbre au C.G.M.P.	22	Questions – Réponses	39

Seront ces présentes en cas de besoin reconnues devant notaires a frais communs aux quels partages nous Julienne Landouillette Maulny et mon epouse avons fait arét au Mans ce jourdhuy douze fevrier mil sept cent trente un

[Signé] j Landouillette Landouillette Maulny

Nous Jean Le prince Renée Le prince veuve Pelois et Madeleine Le prince fille ayant eu communication et lecture des partages cy dessus avons déclaré les approuver et nentendre y rien changer et en consequence procedans entre nous a loption de choisie des D. partages avec les D. ainez

Nous Madeleine Le prince comme plus jeune avons pris et opté le premier lot, nous Renée Le prince comme seconde choisissante avons pris et opté le troisieme lot, nous Jean Le prince avons pris le second lot, et a ce moyen le quatrième lot est demeuré a nous Julienne Landoüilliete Maulny et mon epouse par non choix et a été ajouté au temps du présent acte de choisie au pié de chacune de nos copies de partages le tout signé par nous tous copartageans fait et arrêté au Mans ce jourdhuy douze fevrier mil sept trente un

*Pourront les D. copartageans changer et contre changer leurs lots ou partie dans lan du d. jour de loption et choisie des D. lots et partages et ont recu et pris les titres et pieces qui les concernent
[signatures de] M Le prince J Le prince j Landoüillette c Landoüillette Maulny*

Et moi Jean Le prince ay doné a chacun de mes coheritiers qui ont part dans la d^{tte} somme principale qui etoit par moy ... un écrit separé portant contrat de constitution de la partie tombée en chacun leur lot la rente payable au denier vingt cinq a partir du premier janvier dernier le quel ... au contrat me sera randu lors du remboursement que j'en pourrai faire a ma volonté fait le D. jour et an que dessus

[Signez]

M R Leprince M Leprince j Leprince C Landouillette j Landoulete Maulny

Je soussigné et declare que la presente copie est conforme a loriginal des partages et acte de choisie d'y ceux des biens de la succession de feu m^e Geoffroy Le prince pretre curé de Changé ...

[Signé] Maulny

...ainez : aînés

...tallies : tailles (orthographe aléatoire)

...non : nom

...beaux : baux (pluriel de bail)

...muniment : pièce justificative

...choisie : action de choisir



SARTHE

DRAME à COGNERS

Annick Rousseau, CGMP 1380

A la sortie de la messe de Cogners 1710 (table de la fin de l'année) Sep d'un homme inconnu qui est de la ville d'angers, tué par un garde sel à la sortie de la grande messe de cette paroisse et ce dans le bourg...

UNE ENQUÊTE PEU ORDINAIRE

Alain Ménil, CGMP 197

Certains connaissent mon goût pour la verrerie ancienne.

Essayer d'en savoir plus sur les verres gravés normands m'a conduit à aborder la question sous un angle original. Si le décor général ressortit à celui du premier tiers du XIX^e siècle, les initiales présentes peuvent-elles fournir de plus amples précisions ?

Comme les verres émaillés ne relatent généralement que les relations amoureuses et les libations, les verres gravés ne relatent que la circonstance de la naissance d'un enfant, matérialisée par une initiale sans date sur le verre. D'autre part la qualité de leur décor étant plus fruste, ils sont donc moins recherchés par les collectionneurs et il est alors supposé qu'ils sont restés plus longtemps dans l'aire de leur fabrication que les verres émaillés. Peut-on espérer dégager une tendance sur la provenance géographique des gobelets en rapprochant ces initiales avec des tables de fréquences des prénoms en usage à l'époque ? Le compte-rendu de l'enquête lancée en 1980 afin de reconstituer jusqu'à nos jours la généalogie de 3 000 couples, mariés entre 1803 et 1832, formant un échantillon représentatif de la population française fournit des tables départementales des prénoms les plus fréquents.



De gauche à droite, gobelets de type hollandais à cul côtelé sauf le 2^e verre ; initiale « D », « L », légende « Par Estime », « T ». Époque fin XVIII^e siècle – 1820. Collection A. & C. Ménil

À partir de gobelets de notre collection, et en s'en tenant essentiellement aux prénoms de rang 1, puisque les statistiques de fréquences sont surtout valables pour le premier prénom, ceci m'a amené à considérer que certaines initiales telles que le « R » ou le « B » ne doivent être attribuées qu'à des prénoms féminins. Dans ce dernier cas, Berthe figure parmi les prénoms les plus fréquents uniquement pour les départements de l'Orne et de l'Eure & Loir. Ce fait m'a incité à restreindre l'origine du gobelet considéré à la forêt d'Ecouves et au Perche. La fréquence légèrement prédominante du Perche conduirait vers la verrerie du Plessis Dorin plutôt que celles du Gast ou La Roche-Nonant. Dans le cas de l'initiale « R », Rose est le prénom le plus fréquent dans les départements de Seine-Maritime, Eure et Eure & Loir, alors que Rosalie ne l'est que dans l'Eure. Le fait, conjointement avec la prédominance de Rose en Seine-Maritime, que Rose et Rosalie soient à la fois présents dans le seul département de l'Eure incite à pencher vers une production du sud du département de l'Eure (Neaufles Saint-Martin, Neuilly-sur-Eure ?) ; une telle orientation m'a conduit alors à réviser mon opinion sur la datation : il n'y a pas eu d'activité verrière à la verrerie de Neaufles après 1800. Afin de rester prudent puisque généralement les collectionneurs et les marchands ont tendance à antidater les objets qu'ils possèdent ou convoitent, je préfère voir une production plutôt percheronne pour la même époque. On voit donc le danger à ne s'appuyer que sur l'onomastique par exemple.